

## **Risque Engins de Guerre**

Parmi les nombreuses bombes équipées d'une charge explosive lancées au cours de la seconde guerre mondiale, certaines n'ont pas explosé à l'impact.

Ces munitions non explosées présentent un risque d'explosion par mise à feu accidentel notamment pendant des chantiers.

### **Consigne de sécurité**

En cas de découverte de munitions ou de bombes : ne pas les manipuler, appeler immédiatement les services de police (17).

En cas d'évacuation d'un périmètre pour une opération de déminage : respectez les consignes qui vous seront données par les autorités.

=====